

Infection invasive à pneumocoques



Mise à jour
19/01/2024

Autres dénominations

Streptococcus Pneumoniae

Pneumonie À Pneumocoques

Méningite À Pneumocoques

Informations relatives à
CHUV / Dialyse

Epidémiologie

Agent infectieux

Streptococcus pneumoniae

Réservoir

Homme

Mode de transmission



Par l'intermédiaire des gouttelettes ou par des objets contaminés par des sécrétions respiratoires fraîchement émises



La transmission de *S.pneumoniae* conduit le plus souvent à une colonisation mais pas à une infection. De ce fait, on ne propose pas d'isolement

Période d'incubation

1 à 3 jours

Durée d'infectiosité

Un traitement antibiotique par de la pénicilline permet de supprimer l'infectiosité en l'espace de 24 à 48 heures

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles



Aucune, application des Précautions Standard

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains



Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants



Si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée

Blouse de protection



Si risque de projections de liquides biologiques

Masque de soins



Si risque de projections de liquides biologiques



Lors de symptômes respiratoires

Lunettes de protection



Si risque de projections de liquides biologiques

Nettoyage et désinfection

Matériel de soin



Utiliser le détergent/désinfectant usuel

- Retraiter le matériel à usage multiple après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque
-

Lit et literie

- Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
 - Utiliser les sacs à linge usuels
 - Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité
-

Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
 - Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
 - Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement
-

Déchets

- Elimination des déchets selon les filières habituelles
-

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal



A déclarer dans la semaine
